

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE KADEOS CONNECT (Juillet 2023)

Article 1 – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1.1 Edenred France (S.A.S. au capital de 464.966.992 €, dont le siège social est situé 166-180, boulevard Gabriel Péri, 92240 Malakoff – 393 365 135 R.C.S. Nanterre) ci-après dénommée « Edenred » émet, distribue et/ou commercialise à ses clients, en sa qualité d'émetteur spécialisée, des titres spéciaux de paiement sous forme de chèques cadeaux dématérialisés de la gamme «Kadéos » (ou toutes autres marques et/ou solutions dématérialisées qu'Edenred leur substituerait) commercialisés notamment sous la marque «Kadéos Connect» et relevant des dispositions relatives (i) aux œuvres sociales (notamment circulaires ACOSS n° 2011-0000024 du 23 mars 2011 relative aux chèques cadeaux, ACOSS n° 2004-144 et n° 2006-124 relatives aux chèques-disques et aux chèques-culture ou (ii) aux opérations de stimulation et de promotion des ventes (notamment circulaire ACOSS n° DSS/5B/2012/56 relatives aux opérations de stimulation et/ou d'octroi de récompenses), et des dispositions relatives à l'arrêté du 17 juin 2013 pris pour application de l'article L525-4 du code monétaire et financier et tous autres textes qui viendraient s'y substituer [ci-après dénommés le(s)] « Chèque(s) cadeau(x) » et/ou le(s) « Chèque(s) cadeau(x) Kadéos Connect »].

1.2 Les présentes conditions générales de vente (ci-après les «Conditions ») ont vocation à s'appliquer lorsque le client, personne morale de droit privé ou de droit public, ou non-professionnels (ci-après dénommé le « Client ») désire mettre en place la Solution Kadéos Connect et, dans ce cadre, effectuer l'achat d'un ou de plusieurs Chèques cadeaux Kadéos Connect qu'Edenred émet en vue de leur remise (i) à tout ou partie de leurs salariés, agents ou collaborateurs lorsque le Chèque cadeau est remis dans le cadre des œuvres sociales ou d'une opération de stimulation interne ou (ii) à une personne morale ou physique lorsqu'il est remis dans le cadre d'une opération de stimulation externe (ci-après dénommés le(s) « Bénéficiaire(s) ») et bénéficiaire de services associés tels que décrits à l'article 3 ci-dessous.

1.3 Les présentes Conditions ainsi que les Conditions Particulières et les fichiers de commande souscrits constituent le contrat (ci-après dénommé le « Contrat ») entre d'une part, Edenred et le Client d'autre part. Le Client et Edenred sont ci-après dénommés collectivement ou individuellement la(es) « Partie(s) ». La signature des Conditions Particulières et des présentes Conditions emporte pleine et entière acceptation des présentes.

1.4 Les Parties conviennent que leurs relations sont exclusivement régies par le Contrat, (dont les présentes Conditions dans leur version en vigueur au jour de la commande est adressée par le Client à Edenred).

1.5 Le Client est informé que, le cas échéant, des conditions d'utilisation propres aux biens, produits et services pouvant être acquis sur la Plateforme (notamment voyages, billetterie, boutique en ligne) sont susceptibles de s'appliquer aux Bénéficiaires, de même les Conditions Générales de Vente de notre partenaire, opérateur de la Plateforme seront applicables lors des commandes effectuées par les Bénéficiaires sur ladite Plateforme

1.6 Le signataire du Contrat déclare qu'il est dûment habilité à signer et dispose des pouvoirs nécessaires pour signer le Contrat de sorte que le Client soit dûment engagé par les présentes.

1.7 Le Contrat et/ou les présentes Conditions prévalent sur toute autre conditions générales, notamment les conditions générales d'achat du Client, sauf accord exprès et écrit des Parties.

1.8 Toute mention particulière du Client accompagnant les fichiers de commande sera inopérante et réputée non écrite.

Article 2 – DEFINITIONS

« Chèque(s) cadeau(x) Kadéos Connect » et/ou « Chèque(s) cadeau(x) » : titre(s) cadeau(x) dématérialisé(s) émis par Edenred et commandé(s) par le Client pour ses Bénéficiaires, tel que décrit aux articles 1.1 et 3 des présentes Conditions et permettant auxdits Bénéficiaire(s) d'acquies tout ou partie d'un bien ou service sur la boutique en ligne de la Plateforme.

« Codes d'Accès » : désigne l'ensemble des éléments d'identification permettant :

- au Client d'accéder à son espace dédié sur Internet et/ou aux services associés (« Espace Client ») ; l'identifiant et le mot de passe ;
- au Bénéficiaire d'accéder sur Internet à la Plateforme: le code d'activation transmis par courriel au Bénéficiaire l'identifiant et le mot de passe du Compte Bénéficiaire.

« Compte Bénéficiaire » : désigne l'espace personnel du Bénéficiaire accessible via la Plateforme et permettant à ce dernier d'accéder aux services mis à sa disposition (et notamment les services liés à l'utilisation des Chèques cadeaux sur la Plateforme, les transactions intervenues, le Solde et les services complémentaires associés).

« Données » : Toutes les informations de quelque nature qu'elles soient, et notamment des textes, images, sons, etc. appartenant à Edenred, aux sociétés de son groupe et/ou à ses partenaires stockés sur la Plateforme.

« Données personnelles » : toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable

« Fichier(s) de commande » : désigne le document par lequel le Client commande les Chèques cadeaux et les services associés de la Solution Kadéos Connect, notamment les Services Optionnels, accompagnés des éléments nécessaires au traitement de la commande, et adhère aux présentes Conditions. Dès transmission du Fichier de commande – et sous réserve d'acceptation de celle-ci par Edenred – la commande du Client est ferme et définitive.

« Information(s) Confidentielle(s) » : désigne le contenu des présentes et plus généralement toutes informations ou données, de quelque nature que ce soit, quels que soient leurs supports, leurs modes d'accès ou modes de communication échangées entre les Parties dans le cadre ou pour les besoins des présentes, en ce compris toutes informations ou données dont les Parties auraient connaissance ou auxquelles elles auraient accès dans l'exécution du présent Contrat, relatives à l'une des Parties, à son savoir-faire technique et commercial, ses méthodologies, sa documentation, la technologie qu'elle développe et/ou utilise, ses ressources, ses clients, sous-traitants et fournisseurs. Ne sont pas considérées comme des Informations Confidentielles au titre du Contrat les informations (i) entrées dans le domaine publics, (ii) publiées sans qu'une telle publication ne constitue une violation du Contrat ou (iii) divulguées après accord préalable écrit de l'autre Parties.

« Non-professionnel(s) » désigne tout non-professionnel tel que ce terme est défini à l'article préliminaire du Code de la consommation et interprété par la jurisprudence.

« Plateforme » : désigne la plateforme Meyclub pour Kadéos connect (opérée par notre partenaire la Société PROWEBCE SAS) accessible à partir de l'URL communiquée (coût d'une connexion Internet) permettant aux Bénéficiaires, en utilisant leurs Chèques cadeaux Kadéos Connect en cours de validité, dans la limite de leur utilisation si applicable (événements, codes rayon, restrictions éventuelles), d'acquies tout ou partie des biens et services proposés.

« Services Optionnels » : désigne les services complémentaires et optionnels attachés aux Chèques cadeaux Kadéos Connect souscrits et définis à l'article 3.4 des présentes Conditions.

« Solde » et/ou « Solde disponible » : désigne le montant total de valeurs de Chèques cadeaux Kadéos Connect chargé sur le compte technique du Bénéficiaire (le Compte Bénéficiaire) attribués par le Client au Bénéficiaire dont la consultation est accessible sur le Compte Bénéficiaire et tel que débité au fur et à mesure du montant des transactions intervenues sur la Plateforme dans les conditions définies aux présentes.

« Solution Kadéos Connect » : désigne l'ensemble des services et prestations de services composant l'offre Kadéos Connect et décrite aux présentes Conditions et particulièrement à son article 3.1 ci-dessous.

Article 3 – DESCRIPTION DE LA SOLUTION KADEOS CONNECT

3.1 Description générale de la Solution Kadéos Connect

La Solution Kadéos Connect est une solution cadeau à destination du Client :

- lui permettant d'acquies, sous sa responsabilité et dans le cadre de sa politique d'œuvres sociales ou d'opérations de stimulation interne ou externe des dotations sous forme de Chèques cadeaux Kadéos Connect,
- permettant aux Bénéficiaires d'accéder à la Plateforme, pour l'utilisation de leurs Chèques cadeaux sur celle-ci, dans les conditions définies par le Client et conformément aux présentes Conditions, et aux conditions d'utilisation de la Plateforme.

3.2 Chèques cadeaux dématérialisés Kadéos Connect

3.2.1 Modalités techniques de réception

3.2.1.1 Envoi par mail

Le Chèque cadeau Kadéos Connect est un titre cadeau, émis sous forme de Chèque cadeau dématérialisé, nominatif, financé par le Client. Il est adressé au choix du Client par e-mail (standard ou personnalisable) au Client ou directement par Edenred aux Bénéficiaires désignés par le Client, après encaissement du règlement du Client.

3.2.1.2 Lorsqu'il est associé à certaines prestations commandées par le Client dans le cadre d'opérations de stimulation externe, le Chèque cadeau Kadéos Connect peut également être obtenu via un système d'autoconnect (système automatisé à partir d'une plateforme), par le Bénéficiaire du Client qui l'aura choisi comme dotación.

3.2.2 Les Chèques cadeaux Kadéos Connect sont utilisables par les Bénéficiaires afin de leur permettre d'acquies (sous réserve du respect de la politique d'œuvres sociales définie par le Client - événements, codes rayons, restrictions éventuelles lorsqu'ils sont remis dans ce cadre), conformément aux conditions d'utilisation communiquées à chaque mise à jour par Edenred et/ou fixées par la réglementation en vigueur (notamment les circulaires ACOSS susmentionnées), tout ou partie du prix de biens ou services fournis et référencés sur la Plateforme, dans la limite maximale du Solde disponible, par événement/code rayon identique lorsque les Chèques cadeaux ont été remis dans le cadre des œuvres sociales, sur leur Compte Bénéficiaire, accessible via la Plateforme Kadéos Connect.

3.2.3 La valeur unitaire minimum des Chèques cadeaux Kadéos Connect est fixée à dix (10) euros et leur valeur unitaire maximum à mille (1000) euros par Chèque cadeau, sous réserve des règles fixées par les circulaires ACOSS susmentionnées.

3.3 Plateforme et services associés

3.3.1 Descriptif

- La Plateforme permet aux Bénéficiaires d'accéder, jusqu'à expiration de la durée de la validité des Chèques cadeaux Kadéos Connect qui leur ont été attribués par le Client, à leur espace dédié afin notamment d'accéder à leur Compte Bénéficiaire de consulter la liste des transactions effectuées et leur Solde disponible ainsi que de procéder à l'achat de biens, produits ou de services sur la Plateforme en utilisant leur(s) Chèque(s) cadeau(x) éventuellement complétés par tout autre moyen de paiement alternatif proposé sur la Plateforme (carte bancaire, ...).

- Le Bénéficiaire pourra obtenir du lundi au vendredi de 9h à 18h, sauf les jours fériés et les veilles de jours fériés, au numéro **08 21 23 24 25** Service à 12 € min - prix appl. des informations concernant les produits et au numéro 01 79 62 15 06 (prix d'un appel local) concernant le suivi de ses commandes.

- Le Bénéficiaire pourra également obtenir des informations sur les nouveautés et promotions via les newsletters de la Plateforme.

3.3.2 Conditions d'accès à la Plateforme

3.3.2.1 La Plateforme est accessible pour le Bénéficiaire par Internet, notamment à partir du lien hypertexte figurant dans le courriel comprenant le Code d'activation qui lui a(ont) été attribué(s) (hors cas de force majeure, indisponibilité du réseau Internet, fait(s) de tiers - notamment ralentissements externes, mises à jour et/ou travaux de maintenance et interventions nécessaires au bon fonctionnement de la Plateforme et/ou toute autre cause technique).

3.3.2.2 L'ensemble des équipements et des coûts (télécommunications, informatiques ou autres) nécessaires pour l'établissement de la connexion au réseau Internet, à l'accès à la Plateforme, au Compte Bénéficiaire et à l'utilisation des Chèques cadeaux est à la charge exclusive des Bénéficiaires.

3.3.2.3 Afin d'accéder à son Compte, le Bénéficiaire devra :

- fournir des informations exactes, à jour et complètes telles que demandées sur la Plateforme ;
- et maintenir et remettre à jour régulièrement par le biais de la Plateforme ses données personnelles et Codes d'Accès afin de les conserver vrais, exacts, à jour et complets. Dans l'hypothèse où le Bénéficiaire fournirait des informations fausses ou inexactes, le Client accepte qu'Edenred soit en droit de limiter son accès à tout ou partie de son Compte, voire de lui refuser totalement l'accès lui interdisant

et/ou suspendant en conséquence l'utilisation de son(s) Chèque(s) cadeau(x), sans que la responsabilité d'Edenred puisse être engagée dans ce cadre.

3.4 Services Optionnels attachés à la Solution Kadéos Connect

Dans ce cadre, Edenred peut proposer au Client :

- un service de personnalisation des Chèques cadeaux Kadéos Connect ;
 - la faculté de définir avec Edenred la date d'envoi des courriels d'attribution des Chèque(s) cadeau(x) Kadéos Connect ;
 - un forfait de livraison pour les Bénéficiaires ;
 - une Boutique dédiée bénéficiant notamment d'un service de personnalisation .
- (ci-après « les Services Optionnels »), selon devis.

Article 4 – CONDITIONS D'UTILISATION DES CHEQUES CADEAUX KADEOS CONNECT.

4.1 Conditions générales d'utilisation des Chèques cadeaux Kadéos Connect.

4.1.1 Le Chèque cadeaux attribué au Bénéficiaire (ou choisi par ce dernier dans le cadre des dispositions du point 3.2.1.2) et chargé sur le Compte Bénéficiaire accessible via la Plateforme s'utilise au centime d'euro près en une ou plusieurs fois à hauteur de son montant et dans la limite du Solde disponible, par événement/code rayon identique (pour les Chèques cadeaux remis dans le cadre des œuvres sociales) et de leur durée de validité associée. Il peut également être complété par tout autre moyen de paiement alternatif proposé sur la Plateforme (carte bancaire, ...).

4.1.2 S'agissant des Chèques cadeaux remis dans le cadre des œuvres sociales, les événements et codes rayon dans le cadre desquels un ou plusieurs Chèques cadeaux Kadéos Connect doivent être utilisés est déterminé par le Client, sous sa seule responsabilité, dans le Contrat, dans les limites des caractéristiques des Chèques cadeaux.

4.1.3 Par ailleurs, le Bénéficiaire s'oblige, préalablement à toute opération ou utilisation des Chèques cadeaux, à s'assurer du caractère suffisant du Solde disponible sur son Compte Bénéficiaire par catégories d'événements ou codes rayons (pour les Chèques cadeaux remis dans le cadre des œuvres sociales) et à le maintenir jusqu'au débit correspondant. Si le montant du bien ou service dont l'achat est souhaité est supérieur audit Solde disponible, il veillera à compléter le montant conformément aux dispositions de l'article 4.1.1. ci-dessus.

4.1.4 Le Client reconnaît que tout paiement effectué par un Bénéficiaire en utilisant son(s) Chèque(s) cadeau(x) Kadéos Connect est définitif ; le Bénéficiaire et le Client assumant en conséquence l'intégralité des risques liés à l'usage fait des Chèques cadeaux et donc des transactions de paiement qu'il(s) aura(ont) effectuées, ce que le Client accepte sans réserve.

4.1.5 Les achats effectués et payés par le Bénéficiaire avec les Chèques cadeaux sur la Plateforme sont fermes dès validation du paiement, le consentement du Bénéficiaire à la transaction ne pouvant être retiré ni par le Bénéficiaire, ni par le Client une fois l'opération de paiement réalisée, compte tenu du caractère simultané et immédiat du paiement. Le Client est informé que le Bénéficiaire conservera toutefois la faculté d'exercer son droit de rétractation directement auprès de PROWEB CE (RCS 421 011 875 RCS Nanterre) tel que prévu aux articles L221-18 et suivants du code de la consommation (ou toute autre disposition légale ou réglementaire à laquelle il s'y substituerait). Edenred ne supporte, pour les motifs susmentionnés, aucune responsabilité quelle qu'elle soit à ce titre.

4.1.6 Les Chèques cadeaux Kadéos Connect ne pourront plus être utilisés par le Bénéficiaire et ne pourront pas être prorogés ni échangés au-delà de leur date d'expiration. Les conséquences de l'expiration du Chèque cadeaux Kadéos Connect sont définies à l'article 4.2.2 ci-dessous.

4.1.7 Les Chèques cadeaux Kadéos Connect ne feront l'objet d'aucun remboursement même partiel au Bénéficiaire et/ou au Client que ce soit pendant et/ou à l'expiration de la durée de validité de ceux-ci. Les Chèques cadeaux Kadéos Connect ne peuvent être ni portés au crédit d'une carte ou d'un compte bancaire, ni faire l'objet d'un escompte.

4.1.8 Le Solde disponible ne générera d'intérêts ni pour le Client ni pour le Bénéficiaire.

4.2 Durée de validité des Chèques cadeaux Kadéos Connect.

4.2.1 Durée de validité des Kadéos Connect

4.2.1.1 Chaque Chèque cadeau Kadéos Connect émis et remis au Bénéficiaire a une durée de validité comprise entre un (1) et douze (12) mois à compter de sa date d'émission (date d'envoi par email par Edenred ou date de disponibilité sur le Compte du Bénéficiaire dans le cadre de l'article 3.2.1.2). Le Client déterminera, dans les Conditions Particulières conclues avec Edenred et/ou le Fichier de commande, la durée qu'il souhaite attribuer à chaque Chèque cadeau commandé, étant entendu que :

- ladite durée de validité pourra être, selon le choix du Client, de un (1), trois (3), six (6) ou douze (12) mois,
- et que celle-ci n'est en aucun cas prorogable, ce que le Client accepte expressément.

4.2.1.2 Le Client s'engage à inviter les Bénéficiaires à vérifier régulièrement le Solde de leur Compte Bénéficiaire, via la Plateforme, afin d'utiliser l'intégralité des valeurs disponibles avant l'expiration de leur date de validité.

4.2.2 Effet de l'expiration des Chèques cadeaux Kadéos Connect.

L'expiration des Chèques cadeaux est définitive et emporte celle des valeurs associées. Tout Chèque cadeau Kadéos Connect expiré ne pourra pas être échangé, prorogé ni remboursé, ce que le Client accepte expressément.

Article 5 – OBLIGATIONS DU CLIENT

Le Client s'engage notamment :

- à régler à Edenred des sommes dues au titre des présentes Conditions et du Contrat ;
- à informer les Bénéficiaires des conditions d'utilisation générales et particulières (si existantes) desdits Chèques cadeaux, des Services Optionnels (selon le cas), ainsi que, pour les Chèques cadeaux remis dans le cadre des œuvres sociales, des modalités de sa politique d'œuvres sociales ;
- à respecter les obligations légales et/ou réglementaires applicables aux Chèques cadeaux notamment rappelées à l'article 11 ci-après et veiller au respect par les Bénéficiaires des obligations légales applicables à ces derniers ;
- à avis Edenred en cas de modification(s) de sa situation juridique. Il devra notamment faire part à Edenred des modifications intervenues dans ses mentions légales, ses mandataires sociaux et/ou les signataires habilités à engager le Client dans le cadre des présentes et lui adresser le KBIS afférent.

Article 6 – COMMANDES DE CHEQUES CADEAUX KADEOS CONNECT (non applicables au cas visés à l'article 3.2.1.2)

Toute première commande de Chèque cadeaux Kadéos Connect interviendra après la signature par le Client du Contrat dûment complété, comportant obligatoirement le nom et la signature du Client, les informations demandées par Edenred et telles que notamment exigées par la réglementation applicable, ainsi que les conditions tarifaires et la création du compte Client associé (paramétrages du compte) . Toute commande vaut acceptation expresse par le Client des présentes Conditions telles qu'en vigueur à la date de la commande.

6.1 Commande auprès de notre service commercial

Chaque commande est réalisée par la transmission par le Client à Edenred du Fichier de commande dûment renseigné, mis à la disposition du Client par Edenred.

Pour chaque Chèque cadeau Kadéos Connect à attribuer, le Client devra préciser a minima, lors de la commande :

- les coordonnées du(des) Bénéficiaire(s) (nom, prénom, email, raison sociale et/ou dénomination du Client)
- la valeur unitaire du/des Chèque(s) cadeaux commandé(s) ;
- la catégorie de produits et services Kadéos Connect pour lesquels le(s) Chèque(s) cadeau(x) deva(ont) être utilisé(s) par le Bénéficiaire, selon qu'ils sont attribués dans le cadre des œuvres sociales ou d'opérations de stimulation internes ou externes.

6.2 Commande sur l'Espace Client

Les commandes de Chèques-cadeaux Kadéos Connect pourront être réalisées sur l'Espace Client. Dans ce cadre, le gestionnaire désigné par le Client, pourra accéder au compte du Client (ci-après dénommé « Compte Client ») sur l'Espace Client en saisissant les Codes d'Accès définis pour la création de son Compte..

Le Client reconnaît avoir été dûment informé et accepte expressément que le droit d'accès dont il bénéficie est personnel, confidentiel et non cessible. En conséquence, le Client est seul responsable de l'usage qui pourrait être fait de son Compte Client par le gestionnaire qu'il a désigné (gestionnaire de commande, de livraison, superviseur ... - ci-après dénommé(s) « Gestionnaire ») ou tout tiers qui aurait accès à ses Codes d'Accès. Toute utilisation de ses Codes d'Accès est réputée constituer une utilisation de l'Espace Client par ses soins, sauf preuve contraire qu'il pourrait apporter.

La commande du Client est ferme et définitive dès validation du formulaire de commande dûment complété (la « Validation »). En conséquence, la Validation entraînera le déclenchement d'un prélèvement si une autorisation de prélèvement a été donnée par le Client. Sinon, par cette action, le Client sera redevable à Edenred du montant de la commande (la « Remunération »).

6.3 Il est expressément précisé qu'en cas de non-conformité du Fichier de Commande (notamment erreur de saisie, non transmission des éléments requis...), la commande concernée ne pourra pas être prise en compte, sans que la responsabilité d'Edenred puisse être engagée de ce fait.

6.4 Acceptation provisoire – confirmation – règlement à la commande du Client

6.4.1 Edenred procède à l'acceptation provisoire de la commande, sous réserve de son paiement par le Client et émet dans ce cadre la facture pro forma relative à la commande concernée. La confirmation de commande par Edenred est formalisée par l'envoi au Client d'un email de confirmation portant le récapitulatif de la commande

6.4.2 Dans l'hypothèse où le Client ne recevrait pas cette confirmation, il lui incombe de contacter Edenred :

Soit via le formulaire dans l'espace client : <https://client.edenred.fr/contact>

Soit par téléphone en appelant le Centre de Relation Clients d'Edenred au numéro suivant : **08 21 23 24 25** Service à 12 € min - prix appl.

6.4.3 Règlement à la commande

6.4.4 Au plus tard à la réception de la facture pro forma, le Client procède au règlement du montant total des sommes dues à Edenred, conformément aux dispositions de l'article 7 ci-après.

6.5 Suspension de commande

Edenred se réserve la faculté de suspendre immédiatement, de plein droit, sans droit à indemnité, et sans formalités judiciaires, toute commande du Client en cas de violation des présentes Conditions et/ou toute commande du Client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure, dans l'attente du règlement de cette commande préalable.

6.6 Délais de livraison et de mise à disposition des Chèques cadeaux Kadéos Connect

6.6.1 Sous réserve du complet paiement de la facture correspondante, Edenred s'engage à adresser au Client ou, selon les modalités d'émission choisies par ce dernier, à attribuer le(s) Chèque(s) cadeau(x) Kadéos Connect au(x) Bénéficiaire(s) désigné(s) dans un délai de cinq (5) jours ouvrés à compter de la confirmation de la commande par Edenred.

6.7 Annulation de commande

Le Client est informé et accepte expressément qu'il a la faculté d'annuler sa commande en totalité ou en partie en contactant le Centre de Relation Clients d'Edered au numéro indiqué à l'article 6.4.2 ci-avant, avant envoi des Chèques cadeaux par courriel au(x) Bénéficiaire(s). Toute commande expédiée ne pourra plus faire l'objet d'une annulation par le Client.

6.8 Attribution des Chèques cadeaux Kadéos Connect

6.8.1 Sauf option contraire du Client telle que précisée dans les Conditions Particulières, le Chèque(s) cadeau(s) commandé(s) sera directement adressé au(x) Bénéficiaire(s) qu'il aura désigné(s) aux coordonnées e-mails préalablement indiquées par le Client à Edenred .

6.8.2 Le courriel d'attribution reprend les informations fournies par le Client lors de la commande [nom du Bénéficiaire, valeur unitaire du(des) Chèque(s) cadeaux, durée de validité, le cas échéant, catégories de produits et/ou services pour lesquels le(s) Chèque(s) cadeau(x) Kadéos Connect peut(vent) être utilisé(s)].

Article 7 – TARIFS – MODALITES DE REGLEMENT

7.1 Tarifs, modalités de paiement et facturation

7.1.1. Tarifs et modalités de paiement

7.1.1.1 Le Client s'engage à régler à Edenred, à la commande, d'une part, le montant correspondant à ladite commande (montant de la valeur faciale des Chèques Cadeaux) et d'autre part, le montant de la rémunération due à Edenred (fraies de c/émission des Chèques cadeaux, commission, services complémentaires optionnels ou non, etc. ci-après dénommés « Rémunération ») ; étant entendu que le taux de T.V.A. est celui applicable à la date de facturation.

A défaut de paiement, la commande du Client ne fera l'objet d'aucun traitement par Edenred sans que la responsabilité de cette dernière puisse être engagée.

7.1.1.2 Le règlement intervient par prélèvement automatique sur le compte bancaire du Client, dans le cadre de l'autorisation de prélèvement préalablement donnée à Edenred par celui-ci ou par virement bancaire sur le compte d'Edenred dont les coordonnées seront communiquées par cette dernière (ainsi que les virements à jour).

Les règlements ne peuvent faire l'objet d'aucun escompte.

7.1.3. Facturation électronique :

Le Client accepte expressément de se voir facturer le montant des valeurs faciales et de la Rémunération et des frais de livraison, sous forme dématérialisée (facture électronique sous format PDF signé au moyen d'un certificat électronique de norme RGS** dans le cadre de l'Arrêté DECLA-30-20-30-20131018), dès mise en place du service par Edenred. Les factures électroniques tiennent lieu de factures d'origine au sens de la réglementation fiscale. Elles sont émises et signées électroniquement par le compte d'Edenred par la société Seres (filiale de Docapost spécialisée dans les échanges électronique BtoB), au moyen d'un certificat électronique délivré par la société Certimono (Autorité de Certification du groupe La Poste). Les factures électroniques seront adressées au Client par courrier électronique (email). Dans ce cadre et pour être éligible à la facturation électronique, le Client reconnaît remplir les conditions cumulatives ci-dessous :

- qu'il dispose d'un logiciel permettant la visualisation des fichiers PDF, afin de pouvoir accéder à ses factures électroniques, les consulter et les importer ;
 - qu'il dispose d'une adresse électronique valide communiquée à Edenred, afin de recevoir ses factures électroniques ;
 - qu'il n'est pas réglementairement soumis à l'utilisation du portail de facturation Chorus Pro dans le cadre l'ordonnance du 26 juin 2014 concernant la facturation électronique à destination de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics.
- La mise en place de la facturation électronique par Edenred n'exonère pas le Client de ses obligations légales et réglementaires (notamment fiscales visées aux articles 289 VII 2^o et 96 F bis de l'annexe III du CGI) quant à la réception et l'archivage par ses soins de ses factures électroniques dans leur format original, des signatures électroniques qui leur sont liées, ainsi que des certificats électroniques nécessaires à la vérification des dites signatures. Edenred décline toute responsabilité dans ce cadre

7.2 Devise de paiement

Toutes les commandes sont payables en euros.

7.3 Pénalités de retard

Conformément aux dispositions de l'article L. 441-10 du code de commerce, en cas de retard de paiement, le Client devra verser à Edenred (i) d'une part une pénalité de retard d'un montant égal à trois (3) fois le taux d'intérêt légal, calculée sur le montant de la totalité des sommes dues et (ii) d'autre part, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement fixée par décret.

7.4 Modification des tarifs

La Rémunération et les frais de livraison dus à Edenred sont stipulés au contrat. Ces montants sont susceptibles de variation en fonction notamment du nombre de Chèques cadeaux commandés, des services complémentaires optionnels demandés par le Client et/ou des conditions économiques du marché de nature à augmenter le coût des prestations d'Edenred.

7.4.1 Indexation

Le montant de la Rémunération fera l'objet d'une indexation automatique au 1^{er} mars de chaque année selon la formule suivante :

P1 = P0 x (S1 / S0)

P1 : prix HT révisé

P0 : prix HT contractuel d'origine ou dernier prix révisé

SD : Indice des prix de production des services français pour l'ensemble des marchés (BtoAll) – Total HS – Ensemble des services (réf.010546228) indice de référence publié au 1^{er} mars de l'année de signature du Contrat ou lors de la dernière révision (base 100 en janvier 2015)

S1 : dernier indice publié à la date de révision

En cas de cessation de publication ou de disparition d'indice des prix de production des services français pour l'ensemble des marchés, il serait remplacé par le nouvel indice de remplacement publié ou déterminé conformément aux termes de l'article 1167 du code civil. La tarification se trouverait de plein droit indexée sur ce nouvel indice et le passage au nouvel indice s'effectuerait en utilisant l'éventuel coefficient officiel de raccordement existant.

7.4.2 Les conditions tarifaires d'Edenred se fondent sur un volume de commande/nombre de Bénéficiaires estimé par le Client. En cas de variation sensible à la baisse de ce volume/nombre, Edenred se réserve la faculté d'adresser au Client une nouvelle proposition tarifaire à jour, applicable dans les 30 (trente) jours suivant son envoi au Client, sauf désaccord du Client.

En cas de désaccord, le Client a la faculté de résilier les présentes, dans le cadre des dispositions de l'article 20.

Article 8 – CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

8.1 Edenred conserve la propriété des Chèques cadeaux due à concurrence du montant de la valeur desdits Chèques cadeaux jusqu'au paiement effectif de l'ensemble des sommes dues par le Client à Edenred au titre de la commande concernée.

8.2 A défaut de paiement de la facture par le Client, Edenred se réserve le droit de revendiquer la propriété de l'intégralité des Chèques cadeaux sans qu'il soit nécessaire d'effectuer une mise en demeure préalable.

Article 9 – TRANSFERT DES RISQUES

Le transfert des risques relatif au Chèque cadeau Kadéos Connect intervient lors de l'envoi de l'e-mail d'attribution des Chèques cadeaux au Bénéficiaire et/ou au Client, si l'option choisie par le Client) ou de sa mise à disposition sur le Compte du Bénéficiaire (dans le cadre de la mise disposition visées à l'article 3.2.1.2).

Article 10 – SECURITE

10.1 Sécurité lors de la livraison des Chèques cadeaux

La Solution Kadéos Connect permettant l'utilisation de titres spéciaux de paiement dématérialisés, le Client reconnaît avoir été dûment informé par Edenred de la nécessité de faire réceptionner les Chèques cadeaux par des personnes de confiance.

10.2 Sécurité des codes d'accès des Bénéficiaires

Il est rappelé au Client, qui l'accepte expressément que les Codes d'Accès des Bénéficiaires sont exclusifs, strictement confidentiels et personnels à chaque Bénéficiaire qui ne doit pas les divulguer et s'engage à les conserver confidentiels. Ils ne peuvent être ni cédés ni prêtés à aucun tiers. Chaque Bénéficiaire devra prendre toute mesure utile pour que ses Codes d'Accès ne soient pas connus de tiers ni utilisés par des tiers. Ainsi, les Bénéficiaires doivent notifier sans délai à Edenred tout vol ou rupture de la confidentialité de ces données et Codes d'Accès, à l'adresse suivante : serviceclient@eticketkadéos.com

Il appartient aux Bénéficiaires de prendre toutes les mesures propres à assurer la sécurité et la confidentialité de ses login et mot de passe, et notamment de les modifier aussi souvent qu'il l'estimera nécessaire, le Client se chargeant d'en informer expressément les Bénéficiaires.

10.3 Edenred se réserve le droit de suspendre l'accès à la Plateforme pour les Bénéficiaires ainsi que l'utilisation des Comptes Bénéficiaires et des Chèques cadeaux associés et toutes les fonctionnalités associées de plein droit, sans droit à indemnité, et sans formalités judiciaires :

- en cas d'utilisation des Codes d'Accès par une personne autre que le Bénéficiaire concerné,

- en cas d'utilisation simultanée par plusieurs personnes des Codes d'Accès d'un Bénéficiaire.

10.4 Le Client reconnaît par ailleurs qu'Edenred ne sera en aucun cas responsable de l'utilisation des Codes d'Accès des Bénéficiaires et des Chèques cadeaux. Toute utilisation des Codes d'Accès et des Chèques cadeaux est réputée constituer une utilisation du Compte Bénéficiaire et/ou des Chèques cadeaux par les Bénéficiaires, sauf à ce qu'il en soit apporté preuve contraire par lesdits Bénéficiaires. En conséquence, le Client reconnaît que chaque Bénéficiaire est réputé et demeure seul responsable de l'usage qui pourrait être fait du Compte Bénéficiaire par un tiers qui aurait accès de son fait à ses Codes d'Accès et assume l'intégralité des risques liés à son utilisation et celle des Chèques cadeaux, sans que la responsabilité d'Edenred puisse être recherchée.

Article 11 – REGLEMENTATIONS APPLICABLES

11.1 Le Client reconnaît avoir pris connaissance des dispositions légales et réglementaires, notamment fiscales et sociales, liées à l'attribution de Chèques cadeaux et à leur utilisation.

11.2 Le Client est informé qu'il est seul responsable de la définition de sa politique d'attribution de dotations dans le cadre des œuvres sociales et du respect de la réglementation applicable à l'attribution de Chèques cadeaux aux Bénéficiaires. Il est tenu de se conformer à la réglementation et notamment aux circulaires ACOSS n° 2011-0000024 du 23 mars 2011 relative aux chèques cadeaux et ACOSS n° 2004-144 et n° 2006-124 relatives aux chèques disques et aux chèques culture. Il appartient au Client de s'assurer que les dispositions de ladite circulaire lui sont applicables et qu'il en respecte bien les termes et conditions notamment concernant la fixation par ses soins et sous sa responsabilité des limites d'utilisation des Chèques cadeaux commandés en fonction de l'évènement à l'origine de leur allocation au(x) Bénéficiaire(s). Il appartient également au Client d'informer ses Bénéficiaires des limites d'utilisation qu'il aura fixées pour les Chèques cadeaux, Edenred déclinant toute responsabilité dans ce cadre.

11.3 Edenred rappelle également au Client que les opérations de stimulation et/ou de promotion de ventes par l'octroi de récompenses à des Bénéficiaires (stimulation interne et/ou externe) imposent des obligations en matières fiscale et sociale. Il est expressément précisé que la responsabilité d'Edenred ne pourra en aucun cas être engagée en cas de non-respect par le Client et/ou les Bénéficiaires (y compris les personnes morales bénéficiaires) de l'une quelconque de leurs obligations en application des dispositions rappelées ci-après.

(i) Stimulation interne : les Chèques cadeaux attribués par le Client à ses propres salariés (ou aux salariés de sociétés du groupe d'entreprise auquel il appartient) dans le cadre d'opérations de stimulation interne (ou assimilées) constituent des rémunérations au sens de l'article L. 242-1 du Code de la sécurité sociale. En conséquence, celles-ci ont vocation à être intégrées dans l'assiette des cotisations sociales dues par le Client selon la réglementation et au(x) taux de cotisation en vigueur, étant en outre précisé que le Bénéficiaire devra également tenir compte de ce complément de rémunération dans le cadre de la détermination de son revenu imposable.

(ii) Stimulation externe : les opérations de stimulation externe sont soumises aux règles d'assujettissement à cotisations et contributions sociales définies à l'article L. 242-1-4 du code de la sécurité sociale, appliqué conformément à la Circulaire Interministérielle n° DSS/SB/2012/56 du 5 mars 2012 relative aux rémunérations allouées aux salariés par une personne tierce à l'employeur (ci-après : la « Circulaire »).

L'applicabilité de ces dispositions varie toutefois selon qu'il s'agisse d'opérations de stimulation externe à destination de personnes morales ou de personnes physiques, tel que rappelé ci-après.

Stimulation externe à destination de personnes morales

Dans ce cadre, le Client, en sa qualité de « tiers financeur » au sens de la Circulaire précitée, prend acte que la réglementation lui impose d'informer les personnes morales concernées quant aux éventuelles conséquences fiscales et/ou sociales de l'attribution des Chèques

cadeaux à leur bénéficiaire. Dans ce cadre, en cas de redistribution à leurs personnels, le Client s'assurera d'avoir obtenu desdites personnes morales leur engagement écrit de prise en charge par leurs soins des obligations sociales et fiscales consécutives à cette attribution (déclaration auprès des organismes compétents et paiement des charges sociales dues). Dans cette hypothèse, le Client s'engage également à informer ces personnes morales Bénéficiaires de leurs propres obligations d'information à l'endroit des éventuels personnels bénéficiaires de la redistribution des Chèques cadeaux étant rappelé que l'attribution de Chèques cadeaux constitue une rémunération au sens de l'article L242-1 du code de la sécurité sociale et ayant en conséquence un impact en matière d'impôt sur le revenu.

Dans l'hypothèse où la personne morale Bénéficiaire exerce son activité habituelle sous le statut de travailleur indépendant, le Client est dispensé de ses obligations au titre de l'article L. 242-1-4, sous réserve toutefois de s'être au préalable assuré du respect par la personne morale concernée des conditions cumulatives suivantes :

1. la confirmation expresse du statut de professionnel indépendant du Bénéficiaire de l'opération, et ;
2. l'engagement explicite du Bénéficiaire dans ce cadre de déclarer les dotations dans ses propres revenus.

Stimulation externe à destination de personnes physiques

Le Client réalisant des opérations de stimulation à destination de salariés de tiers déclare être parfaitement informé des conséquences de la mise en œuvre de L.242-1-4 du code de la sécurité sociale en matière déclarative, engageant, le cas échéant, des obligations de paiement de cotisations calculées forfaitairement ou en proportion des montants concernés, conformément à la réglementation, et notamment la Circulaire.

Aussi, il est expressément rappelé qu'en cas d'attribution par le Client à des salariés de tiers de Chèques cadeaux dont le montant annuel excéderait le seuil de 1,5 SMIC, certaines informations relatives aux personnes physiques Bénéficiaires (telles que le numéro de sécurité sociale, l'adresse postale ou encore les date et lieu de naissance) s'avèreront nécessaires à l'accomplissement de ses formalités impératives en matière sociale.

En tout état de cause, qu'il s'agisse de stimulation externe à destination de personnes morales ou de personnes physiques, il est expressément précisé qu'en aucun cas la responsabilité d'Edenred ne pourra être engagée en cas de non-respect par le Client et/ou par un Bénéficiaire de la réglementation qui lui est applicable (le cas échéant la Circulaire) quelle que soit la nature du manquement considéré en lien avec le Contrat.

11.4 De façon générale, Edenred ne pourra être tenue responsable par le Client et/ou par les Bénéficiaires de l'absence de déclaration aux administrations compétentes et/ou des conséquences de l'attribution de Chèques cadeaux Kadéos Connect.

Article 12 – RECLAMATIONS – LITIGES

12.1 Toute réclamation du Client liée aux Chèques cadeaux (hors achat effectués au moyen des Chèques cadeaux) et/ou à un dysfonctionnement de la Plateforme doit être immédiatement notifiée à compter de sa survenance, afin d'être traitée :

- Soit par email à l'adresse suivante : eticket.kadeos-fr@edenred.com ;

- Soit par téléphone au **08 21 23 24 25** Service à 12 € par appel local

- Soit par courrier aux coordonnées suivantes : Edenred France, Immeuble Columbus, 166-180 Boulevard Gabriel Péri, 92245 Malakoff Cedex.

12.2 Toute réclamation ou litige lié aux achats effectués avec les Chèques cadeaux sur la Plateforme doit être immédiatement notifié par le Bénéficiaire à compter du jour où il en a eu connaissance à PROWEBCE SAS, partenaire d'Edenred dans le cadre de la mise à disposition de la Plateforme :

- Soit par email à l'adresse suivante : kadeosconnect@edenred.com

- Soit par téléphone au 01 79 62 15 06 (coût d'un appel local) ;

- Soit par courrier aux coordonnées suivantes : PROWEBCE, %SAV Partenariat , 166-180, boulevard Gabriel Péri, 92240 Malakoff, conformément aux dispositions des conditions générales de ventes disponibles sur la Plateforme.

12.3 Le Client dispose d'un délai de trente (30) jours à compter de la date effective de réception de la commande (si la commande est concernée) ou d'émission de la facture (si la facturation est concernée) pour effectuer une réclamation soit par mail, soit par téléphone soit, par lettre recommandée avec accusé de réception, à Edenred aux coordonnées indiquées à l'article 12.1.

Article 13 – SUSPENSION DES SERVICES D'EDENRED

13.1. Suspension à l'initiative d'Edenred

13.1.1 Outre les dispositions de l'article 5, Edenred se réserve la faculté de suspendre immédiatement ses prestations, et notamment l'accès à la Plateforme et l'utilisation des Chèques cadeaux en raison de tout acte de piratage, d'utilisation ou de tentative d'utilisation des données en violation des lois et règlements ou des droits d'Edenred ou d'un tiers, notamment par l'introduction dans un système informatique, en altérant le contenu ou commettre l'une quelconque des infractions réprimées par les articles 323-1 à 323-7 du Code Pénal.

13.1.2 La réactivation de tout ou partie des services de la Solution Kadéos Connect à la suite de leur suspension pour l'une des causes visées ci-dessus, sera subordonnée au paiement de la totalité des montants dus.

13.2. Suspension sur demande du Client

Lorsque le Client lui en fera formellement la demande, Edenred procédera à la suspension des services dans les meilleurs délais suivant la date de réception de ladite demande écrite, de plein droit, sans droit à indemnité et sans formalités judiciaires, sous réserve que celle-ci repose sur un motif légitime.

13.3 En tout état de cause, le Client s'engage à en informer les Bénéficiaires, sans que la responsabilité d'Edenred puisse être engagée.

Article 14 – RESPONSABILITE – LIMITATION DE RESPONSABILITE

14.1 Sans préjudice des autres cas définis dans les présentes Conditions, la responsabilité d'Edenred ne saurait être engagée notamment :

- en cas de dommages indirects, et sans que cette liste revête un caractère limitatif, notamment en cas de manque à gagner, préjudice commercial ou financier, perte d'exploitation, atteinte à l'image, et/ou tout autre préjudice indirect tel que communément admis par la jurisprudence des tribunaux français ;

- pour tout manquement résultant directement ou indirectement d'une cause indépendante de la volonté d'Edenred et, y compris mais sans que cela revête de caractère limitatif, d'une panne de réseau et des systèmes de traitement des données ;

- au cas où certaines offres, biens et services du catalogue Kadéos Connect viendraient à ne plus apparaître et/ou pouvoir être acquis sur la Plateforme (notamment rupture de stock) ;

- pour tous les inconvénients ou dommages inhérents à l'utilisation du réseau Internet, dont une rupture de service, une indisponibilité totale ou partielle de la Plateforme et/ou du Compte Bénéficiaire résultant notamment de l'opérateur de télécommunications, en cas d'erreurs de transmission ou de problèmes liés à la sécurité des transmissions, en cas de défaillances du matériel de réception ou de ligne téléphonique, une intrusion extérieure ou la présence de virus informatiques, de tout fait qualifié de force majeure, conformément à la jurisprudence des tribunaux français ;

- en cas de mauvaise utilisation par le Bénéficiaire de la Plateforme, des Comptes Bénéficiaire et/ou des Chèques cadeaux Kadéos Connect et de ses services associés par le Bénéficiaire et/ou d'utilisation de ces derniers en violation des Conditions d'Utilisation des Chèques-cadeaux Kadéos Connect ou de la réglementation ;

en cas de force majeure, telle que définie par la jurisprudence des tribunaux français, du fait d'un tiers ou du fait du Client ;

en cas de réclamation et/ou recours d'un Bénéficiaire (ou de l'un de ses représentants) concernant la mise en œuvre par le Client de sa politique d'œuvres sociales notamment concernant l'allocation et/ou l'absence d'allocation de Chèques cadeaux aux Bénéficiaires.

14.2 Par ailleurs, il est expressément entendu que les fabricants et/ou fournisseurs des biens, produits ou services acquis sur la Plateforme dans le cadre de l'utilisation des Chèques cadeaux Kadéos Connect sont chacun seuls responsables desdits biens, produits ou prestations de services et des services associés (notamment le service de réservation). En conséquence, aucune responsabilité ne pourra être invoquée à l'encontre d'Edenred quant aux biens et/ou produits et/ou services acquis avec Chèques cadeaux Kadéos Connect via la Plateforme. Ainsi, le Bénéficiaire et/ou le Client seul(s) sera(ont) responsable(s) de la résolution de tout litige dans ce cadre, ce que le Client accepte sans réserve.

14.3 Il est expressément entendu qu'en tout état de cause, en cas de mise en jeu de la responsabilité d'Edenred, dans le cadre de la fourniture des services objet du Contrat, cette dernière ne saurait excéder le montant des frais de gestion versés par le Client au titre de la commande concernée par la mise en jeu de sa responsabilité, sans toutefois pouvoir être inférieure à un montant forfaitaire de 100€.

Article 15 – INTERDICTION DE LA REVENTE

Le Client s'interdit de revendre, céder ou transférer de quelque manière que ce soit à un tiers, à titre gratuit ou onéreux, les Chèques cadeaux Kadéos Connect. Edenred se réserve le droit de mettre fin à ses relations commerciales avec tout Client manquant à cette obligation et ce, sans préavis ni indemnités. De même, les Chèques cadeaux Kadéos Connect ne peuvent être revendus, cédés ou transférés par les Bénéficiaires, à titre gratuit ou onéreux, le Client se chargeant d'en informer ces derniers.

Article 16 – PROPRIETE INTELLECTUELLE

16.1 Les droits de propriété intellectuelle attachés à la Solution Kadéos Connect appartiennent exclusivement à Edenred et/ou à Edenred S.E et/ou aux sociétés de leur groupe.

16.2 Tous les éléments de la Plateforme qu'ils soient visuels (notamment marques, logos, dessins et modèles, logos, textes, images, photos, bases de données) ou sonores, y compris la technologie sous-jacente, sont protégés par le droit d'auteur, des marques ou des brevets. Ils sont enregistrés et propriété exclusive de Edenred S.E., des sociétés de son groupe ou des partenaires d'Edenred.

16.3 Toute reproduction et/ou représentation, totale ou partielle de la Plateforme, ainsi que toute reproduction des signes distinctifs, sans l'autorisation de son auteur ou de son titulaire est interdite et constituerait une contrefaçon. Les présentes Conditions ne confèrent aucun droit de propriété au Client.

16.4 Tout lien hypertexte renvoyant à la Plateforme sans autorisation préalable et utilisant notamment les techniques du framing ou du in-line linking est formellement interdit.

16.5 De même, toute extraction et/ou utilisation du contenu des bases de données d'Edenred est strictement prohibée et entraînerait la responsabilité entière du Client.

16.6 En tout état de cause, le Client autorise expressément Edenred à utiliser ses noms commerciaux, logos et marques à titre de référence commerciale.

Article 17 – DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

17.1. Description des traitements

17.1.1. Dispositions générales

Edenred et le Client s'assurent, chacun en ce qui le concerne, pendant toute la durée du Contrat du respect des obligations incombant aux Responsables de traitements en application des Lois sur la protection des données [définie comme (i) la loi française n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée, (ii) le Règlement (UE) n° 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du Traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, (« Règlement Général ») et (iii) l'ensemble des textes législatifs et réglementaires, avis et recommandations des autorités communautaires, des autorités de contrôle ainsi que du Comité européen de la protection des données instauré par l'article 68 du Règlement Général] et notamment de l'information des personnes concernées et de l'obtention des éventuels consentement requis pour la collecte, la communication et tout autre forme de traitement des Données Personnelles.

17.1.2 Répartition des responsabilités

Dans le cadre de l'exécution des prestations, des données à caractère personnel (ci-après dénommées « Données Personnelles ») concernant les interlocuteurs du Client (« Données Personnelles Client ») et ses Bénéficiaires (« Données Personnelles Bénéficiaires ») sont transmises à Edenred par le Client et/ou sont collectées en exécution du Contrat et font l'objet de traitements liés à la mise à disposition des Titres, de la Plateforme et à la gestion de la relation avec le Client et ses Bénéficiaires dans le cadre des activités d'Edenred.

Pour l'ensemble de ces finalités, en lien avec l'activité de fourniture de Titres et/ou Solution à ses Clients (organismes financeurs) au profit de Bénéficiaires, Edenred agit en qualité de Responsable de traitement, à l'exception de la collecte initiale et la transmission des Données Personnelles Bénéficiaires à Edenred, ainsi que de la communication des coordonnées et Données Personnelles Client aux fins de création des comptes Clients dans les systèmes d'information d'Edenred ; traitements réalisés sous sa responsabilité par le Client en qualité de responsable de traitement.

17.1.3 Finalités

Dans le cadre de l'exécution des prestations, des Données Personnelles Client et Bénéficiaires font l'objet de traitements sur la base de l'exécution du Contrat, la réalisation d'obligations légales, l'intérêt légitime d'Edenred et, le cas échéant, le consentement pour les finalités décrites ci-après.

Ces traitements sont indispensables au regard des finalités de (i) gestion des relations avec le Client et les Bénéficiaires, (ii) déploiement des Chèques cadeaux Kadéos Connect (ci-après dénommé « Titres ») ou de la Solution (paramétrages, gestion, validation, suivi et sécurisation des commandes, livraison, facturation) (iii) mise à disposition et utilisation des Titres ou de la Solution par les Bénéficiaires, (iv) gestion des réclamations et du service après-vente, (v) gestion du recouvrement, de la fraude et des contentieux (vi) réalisation d'offres commerciales (vii) réalisation d'études et d'analyses, d'enquêtes de satisfaction et de sondages par Edenred pour les besoins de l'optimisation des services proposés aux Bénéficiaires et/ou aux Clients ainsi que (viii) gestion des listes d'opposition et demandes d'exercice de droits et (ix) respect de la réglementation en vigueur.

Des Données Personnelles Bénéficiaires sont par ailleurs directement collectées par Edenred lorsque ceux-ci s'inscrivent à des services Edenred non régis par le Contrat (notamment, utilisation de la Plateforme, inscription à une newsletter etc.).

17.1.4 Destinataires

Les Données Personnelles Bénéficiaires et Données Personnelles Client sont destinées aux services internes d'Edenred ayant besoin d'en connaître dans le cadre de la stricte exécution des prestations du Contrat.

Pour les besoins des finalités susmentionnées, les Données Personnelles sont communiquées par Edenred à d'autres entités du groupe Edenred, notamment, ProwebCE, ainsi qu'à ses partenaires, prestataires et sous-traitants, intervenant dans le cadre de la mise à disposition et de l'utilisation de la Solution et des services associés.

Compte tenu de la dimension internationale du groupe EDENRED, les Données Personnelles traitées par Edenred sont susceptibles d'être transférées au sein et en dehors de l'Espace Economique Européen, étant précisé qu' Edenred réalise ces transferts en qualité de responsable du traitement dans le respect des exigences des Lois sur la protection des données. Ces transferts interviennent (i) au sein de l'UE (ii) ou, vers des pays dont la législation a été reconnue comme conférant un niveau de protection adéquat par la Commission européenne (iii) ou, à défaut, sous couvert de garanties contractuelles appropriées, telles que prévues par les Lois sur la protection des données.

En dehors des cas visés ci-dessus, les Données Personnelles Bénéficiaires traitées par Edenred ne feront l'objet de communication à des tiers qu'avec le consentement des personnes concernées, ou afin de permettre à Edenred de satisfaire à ses obligations légales et/ou dans le cadre d'audit des autorités dont Edenred et/ou ses prestataires relèvent, ou en vue d'assurer l'exercice ou la défense d'un droit.

En dehors des cas visés aux paragraphes précédents, aucun accès aux Données Personnelles des Bénéficiaires non prévu par la réglementation ne sera autorisé, en ce compris au Client lui-même.

17.1.5 Sécurité

Edenred prend, en sa qualité de responsable de traitement, les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des Données Personnelles Bénéficiaires et des Données Personnelles Clients traitées, dans le respect des règles de l'art et des standards applicables aux traitements, notamment afin de prévenir tout accès par un tiers non-autorisé, et préserver leur intégrité et confidentialité.

Ces mesures tiennent dûment compte des risques encourus pour les droits et libertés des personnes concernées du fait des traitements de leurs Données Personnelles réalisés par Edenred dans le cadre de l'exécution du Contrat. Edenred s'assure dans le cadre de conventions écrites conformes aux exigences des Lois sur la protection des données que ses prestataires présentent les garanties suffisantes pour assurer le respect des exigences, résultant de la réglementation sur la protection des données, notamment en matière de sécurité.

17.1.6 Durées de conservation

Pour les besoins de la mise en œuvre de ses obligations en matières comptable et fiscale, les Données Personnelles Client utilisées notamment dans le cadre de la facturation seront conservées pendant une durée de DIX (10) ans à compter de l'échéance des prestations.

Les Données Personnelles des Bénéficiaires liées à l'attribution des titres seront conservées, conformément à notre politique de protection des données, pendant la durée des prestations les concernant (titres actifs ou en circulation) ainsi que pendant une durée complémentaire de TROIS (3) ans correspondant à la durée de prescription en matière fiscale/sociale, s'agissant d'une solution bénéficiant de dispositifs d'exonération. Concernant l'utilisation de la Plateforme, les Données Personnelles Bénéficiaire sont conservés tant que le Bénéficiairea accès à la Plateforme. A l'issue de cette durée, les Données font l'objet d'un archivage dans la limite des durées de prescription (notamment en matière sociale, commerciale, comptable et fiscale) applicables.

Ces durées sont prorogées des durées légales de prescriptions en cas de litige ou contentieux.

17.2 Obligations du Client

Le Client garantit avoir dûment informé et/ou recueilli le consentement des personnes dont les Données Personnelles font l'objet d'un traitement par Edenred, s'agissant tant des Données Personnelles Client (y compris celle de son gestionnaire) que Bénéficiaire, y compris leur adresse mail, en vue notamment d'envoi de courriels.

En particulier, le Client informe les Personnes concernées (Client et Bénéficiaires) de la collecte et de la communication de Données Personnelles les concernant à Edenred aux fins d'exécution du Contrat et identifie expressément Edenred en tant que Destinataire ainsi que les finalités de cette communication.

Le Client garantit par ailleurs, en sa qualité de responsable de traitement, transmettre à Edenred des Données Personnelles complètes, à jour, pertinentes et adéquates pour les besoins de la réalisation des prestations et informer sans délai Edenred de toute mise à jour ou du caractère incomplet voire inexact des Données Personnelles transmises. Le Client est responsable de l'information des Bénéficiaires concernant le traitement de leurs Données Personnelles, ainsi que de la gestion de leur droit d'accès, de rectification et de suppression. De ce fait, Edenred n'est pas responsable dans le cas où les Données Personnelles Bénéficiaires ou Client communiquées par le Client auraient été illégalement collectées et communiquées à Edenred, ou dans le cas où lesdites Données seraient incomplètes ou inexactes et où Edenred n'aurait pas été informé du caractère incomplet ou des inexactitudes.

En pareil cas, Edenred se réserve la faculté de suspendre les services, jusqu'à communication des informations complètes et à jour.

17.3 Exercice des droits RGPD

Les personnes physiques dont les Données Personnelles font l'objet d'un traitement dans le cadre des présentes disposent, conformément à la réglementation applicable, d'un droit à la rectification, à l'effacement, d'accès et à la portabilité quant aux Données Personnelles le concernant ainsi que d'un droit d'opposition, à la limitation du traitement de leurs Données Personnelles et de définir le sort de leurs Données post-mortem. En cas de demande tendant à la suppression des Données, à l'arrêt ou à la limitation des traitements, certains services ne seront plus accessibles et ce, sans que la responsabilité d' Edenred puisse être engagée, ce que le Client accepte expressément.

Les demandes (devant comprendre l'objet de la demande et les coordonnées du demandeur) sont adressées :

Données Personnelles Client : en remplissant le formulaire dédié à l'adresse suivante : <http://rgpd.myedenred.fr> ou par courrier Centre de Relations Clients – 166/180, boulevard Gabriel Péri – 92245 MALAKOFF Cedex

Données Personnelles Bénéficiaires : (i) auprès du Client en ce qui concerne les données initialement collectées par le Client auprès du Bénéficiaire ou (ii) auprès d'Edenred sur le formulaire dédié à l'adresse suivante : <http://rgpd.myedenred.fr> ou par courrier Centre de Relations Clients – 166/180, boulevard Gabriel Péri – 92245 MALAKOFF Cedex concernant les données traitées par Edenred dans le cadre de la fourniture de services par Edenred.

Article 18 – CONVENTION DE PREUVE

18.1 Il est entendu que les enregistrements informatisés liés à l'utilisation de la Solution Kadéos Connect ,l'utilisation des Chèques cadeaux et l'ensemble des transactions électroniques y afférentes ainsi qu'à l'utilisation des Comptes Bénéficiaires et/ou des Services Optionnels, conservés par Edenred, les sociétés de son groupe et/ou ses partenaires, font seuls foi, sauf preuve contraire apportée par le Bénéficiaire et/ou le Client.

18.2 L'archivage des transactions est effectué sur un support fiable et durable.

18.3 Il est convenu entre les Parties que les services fournis par Edenred sont réputés conformes au Contrat sauf preuve contraire apportée par le Client.

Article 19 – INTEGRALITE

Dans l'hypothèse où l'une des clauses des présentes Conditions s'avérerait nulle et non avenue du fait d'un changement de législation, de réglementation ou par une décision de justice, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité et le respect des autres stipulations des Conditions.

Les Parties conviennent que dans une telle hypothèse, elles feront leurs meilleurs efforts pour négocier une clause économiquement équivalente.

Article 20 – DUREE – RESILIATION

20.1 Durée – Entrée en vigueur

A compter de la signature du Contrat, le Client bénéficie de la fourniture des Chèques cadeaux ainsi que des services afférents pour une durée de (3) trois ans.

A défaut de notification de la résiliation du Contrat au moins trois (3) mois avant son échéance fixée ci-dessus, le présent Contrat sera renouvelé par période de trois (3) années. Chaque Contrat renouvelé pourra être résilié à son échéance contractuelle, moyennant le respect d'un préavis d'au moins trois (3) mois), commençant à courir à compter de la première présentation du courrier.

20.2 Sauf stipulations contractaires prévues au Contrat, en cas de manquement par l'une des Parties à l'une quelconque des obligations lui incombant aux termes des présentes, la Partie lésée aura la possibilité de résilier le Contrat dans un délai de dix (10) jours ouvrés après mise en demeure notifiée par lettre recommandée avec A.R. à la Partie défaillante, indiquant l'intention de faire jouer la présente clause et restée en tout ou partie sans effet, sans préjudice des éventuels recours intentés par la Partie lésée et notamment en dommages et intérêts.

20.3 En l'absence de commande du Client pendant une période de (13) treize mois consécutifs, le Contrat sera considéré comme résilié. Il appartient au Client, sous sa responsabilité, d'informer le(s) Bénéficiaire(s) en cas de cessation du Contrat pour quelque cause que ce soit.

20.3 Conséquences de la fin du Contrat

20.3.1 A compter de la date de résiliation effective du Contrat, le Client ne pourra plus procéder à la commande de Chèques cadeaux Kadéos Connect au profit de ses Bénéficiaires au titre dudit Contrat.

Toutefois, pour les besoins de l'accès du Bénéficiaire à son Compte et à ses Chèques cadeaux pendant la durée de validité de ces derniers, les dispositions relatives aux conditions d'utilisation des Chèques cadeaux perdureront jusqu'à l'expiration de la validité la plus tardive des Chèques cadeaux Kadéos Connect disponibles sur son Compte.

20.3.3 La cessation des relations contractuelles pour quelque cause que ce soit ne libère pas le Client du paiement de toutes sommes dues à Edenred, y compris les intérêts de retard, en exécution des présentes Conditions.

Article 21 – CESSION

Edenred se réserve le droit de transférer les droits et obligations issus des présentes, y compris sous forme de cession, à tout successeur ou tiers résultant d'une fusion (par absorption notamment), consolidation, restructuration ou à toute société qu'elle contrôlerait directement ou indirectement ou qui la contrôlerait directement ou indirectement au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce ou à toute société appartenant au groupe auquel Edenred appartient au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce ou à toute société à laquelle serait transmise la totalité ou une part substantielle de ses activités et/ou actifs.

Article 22 – CONFIDENTIALITE

22.1 Edenred s'engage, pendant la durée des présentes, à ne pas révéler les informations relatives au Client et à ses activités auxquelles elle aura pu avoir accès dans le cadre des présentes.

22.2 De même, afin de garantir le secret, la sécurité et la confidentialité des données recueillies, détenues, communiquées et/ou échangées ainsi que de toute donnée ou Information Confidentielle communiquée ou échangée dans le cadre de fourniture de la Solution Kadéos Connect et des services associés, le Client s'engage :

- à reconnaître à toutes les données, Informations Confidentielles et fichiers communiqués par Edenred et notamment les tarifs ainsi que l'ensemble des stipulations du Contrat, des présentes un caractère confidentiel ;

- à n'utiliser lesdites Données Personnelles et Informations Confidentielles que pour les seuls besoins des présentes ;

- à ne communiquer ces Données et Informations Confidentielles qu'à ses employés à qui ces Informations Confidentielles seront indispensables ou à des tiers qu'après accord préalable écrit d'Edenred ;

- à prendre à l'égard de son personnel et/ou des tiers qui ont accès aux informations toutes les mesures nécessaires pour assurer le respect de cette confidentialité.

22.3 Par ailleurs, le Client s'interdit :

d'utiliser (i) les Informations Confidentielles et/ou les supports ou documents qui lui ont été confiés, par quelque moyen ou finalité que ce soit, pour son compte ou pour le compte de tiers, à des fins professionnelles, personnelles ou privées autres que celles définies aux présentes et/ou (ii) tout ou partie des Informations Confidentielles ou Données Personnelles contenues sur lesdits supports ou recueillies pendant la durée de l'exécution du Contrat ;

de prendre copie ou de stocker, hormis dans les cas explicitement prévus, quelles qu'en soient la forme et la finalité, tout ou partie des Informations Confidentielles ou Données contenues sur les supports ou documents qui lui ont été confiés ou recueillis par elle au cours des présentes.

Article 23 – LOI APPLICABLE – COMPETENCE – PRESCRIPTION

23.1 Les présentes sont soumises à la loi française.

23.2 Tout litige qui interviendrait dans le cadre de l'interprétation et/ou de l'exécution des présentes Conditions et qui ne serait pas résolu à l'amiable entre le Client et Edenred dans le délai de deux (2) mois, sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la Cour d'Appel de Paris.

23.3 La durée de la prescription applicable à toutes actions judiciaires ou autres relatives à l'exécution des prestations est fixée à un (1) an.

23.4 Les présentes Conditions sont valables à compter de la date indiquée en tête des présentes. Elles remplacent toutes les versions antérieures des Conditions.

Articles 24 - CONDITIONS PARTICULIERES APPLICABLES AUX NON-PROFESSIONNELS

24.1 Par dérogation à l'article 7.1.3. le Non-professionnel aura la faculté de choisir la réception d'une facture électronique ou le maintien de la facture sur support papier.

24.2 L'article 7.3 n'est pas applicable aux Non-professionnels.

24.3 L'article 14.3 n'est pas applicable aux Non-professionnels.

24.4 L'article 18.3 n'est pas applicable aux Non-professionnels

24.5 Edenred s'engage à ce que les droits et obligations du Non-professionnel prévus au Contrat soient maintenus en cas de mise en œuvre de la procédure de cession telle que définie à l'article 21 des Conditions.

24.6 Les articles 23.2 et 23.3 ne sont pas applicables aux Non-professionnels.

Article 25 – Lutte contre la corruption, le trafic d'influence et les paiements illicites

Les Parties s'engagent à exercer leurs activités en stricte conformité avec les normes et réglementations applicables en matière de lutte contre la corruption, le trafic d'influence et les paiements illicites.

Les Parties déclarent dans ce cadre, chacune en ce qui la concerne, (i) se conformer à la législation française relative aux paiements illicites et notamment à la lutte contre la corruption, le trafic d'influence et le blanchiment d'argent, et en particulier toutes conventions, lois ou réglementations applicables relatives à la lutte contre la corruption d'agents publics nationaux ou étrangers, à la corruption privée ou contre le trafic d'influence en ce compris la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016, dite loi « Sapin II » ainsi que toute législation équivalente (notamment, en cas d'exécution de tout ou partie des Prestations du Contrat aux USA et/ou en Grande Bretagne, Foreign Corrupt Practices Act de 1977 et/ou Bribery Act de 2010) [ci-après collectivement dénommées les « Lois »], (ii) n'avoir fourni ni promis aucun avantage indu à l'autre Partie, à toute personne employée par celle-ci ou à tout tiers, pour obtenir ou faciliter le bénéfice ou la poursuite du présent Contrat et notamment qu'aucune somme ou aucun objet de valeur n'a été ou ne sera remis, directement ou indirectement à ce titre, et (iii) avoir mis en place ou s'engager à mettre en place un dispositif de conformité anti-corruption ajusté à son(ses) activité(s) et aux risques particuliers éventuels auxquels elle est exposée conforme à la Loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 susmentionnée.

Plus particulièrement, le Client s'engage à communiquer à Edenred, afin de permettre à ce dernier se conformer aux obligations imposées par les Lois et notamment la « procédure d'évaluation de la situation de ses clients » prévue à l'article 17 de la loi Sapin II précitée, tout renseignement utile demandé par Edenred à cette fin dans le cadre d'une évaluation sur place et/ou sur la base d'un questionnaire à renseigner.

Les Parties s'engagent à tenir des comptes exacts conformément aux principes comptables en vigueur et dans lesquels sont consignés

LISTE DES EVENEMENTS RESERVEE AUX COMITES SOCIALES ET ECONOMIQUES ET AUX PETITES ENTREPRISES SANS COMITE SOCIALE ET ECONOMIQUE (2)

Èvènements listés expressément dans la circulaire ACOSS n° 2011-000024 du 21-03-2011 à l'occasion desquels le montant des cadeaux et chèques cadeaux remis peut faire l'objet d'une exonération de cotisations de sécurité sociale ⁽¹⁾	
Liste des événements	UNIVERS / RAYONS
Noël des enfants	Jouets, Jeux,Vêtements, Sport, Audio visuel
Noël des salariés	
Fête Ste Catherine	
Fête des Mères	
Fête des Pères	Tout rayon sauf alimentation et carburant
Fête St Nicolas	
Départ en Retraite	
Marriage / PACS	
Naissance	Puériculture, Layette, Jouets, Mobilier enfants
Rentrée Scolaire	Fournitures scolaires, Vêtements, Sport, Micro
Culture	Livres, musique, films, jeux, Cinémas, théâtres, musées, concerts, expositions, spectacles <p>La Culture est exonérée de charges sociales toute l'année et ce quel que soit le montant distribué, dans le cadre des dispositions des circulaires Acooss 2004-144 et 2006-124. Les e-Ticket Kadéos® Culture doivent exclusivement financer des biens ou des prestations de services à vocation culturelle. Sont exclues les compétitions ou manifestations à caractère sportif.</p>
1) Sous réserve de l'applicabilité de la circulaire ACOSS n° 2011-000024 du 21-03-2011 et dans l'affirmative, sous réserve du respect des conditions de ladite circulaire, le Plafond d'exonération est fixé à 5% du Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale, soit 183 euros au titre de l'année 2023 (information disponible sur le site portail des Urssaf au 01.01.2023 sous réserve de parution de la circulaire ACOSS 2023). (2) Evènements calendaires ou de la vie des salariés listés par la circulaire ACOSS n°2011-000024 éligibles aux exonérations dans les conditions visées par lesdites circulaires sous réserve de l'appréciation souveraine des juges du fond. (3) Jusqu'à 16 ans. (4) Pour les salariés ayant des enfants de moins de 26 ans dans l'année d'attribution du chèque cadeau (sous réserve de justificatif de poursuite d'études) – source Site portail des Urssaf au 01.01.2023 sous réserve de parution de la circulaire ACOSS correspondante. (5) Sous condition d'éligibilité.	